

## Concessionnaire Tromperie Vente Auto OPEL

Par **anonym32**, le **21/05/2007** à **02:36**

Concessionnaire Tromperie Vente Auto OPEL

Bonsoir,

Je me permets de vous contacter afin d'obtenir des conseils, une aide et quelques textes législative + lois... J'ai put trouver des infos au travers du magazine : 60 millions de consommateur N°96 HS Expert, sur les obligations du concessionnaires, papiers à remettre, et quelques législations...

Une OPEL VECTRA 2.0 DTI, 1er MEC : 26/08/1998, puissance : 6CV m'a été vendu (Infos obtenues au travers de la carte grise). Nous apprenons par la préfecture que ce véhicule est une 6ème à ce jour.

Ayant constaté que les fiches des véhicules (dénomination commercial exact et complète) étaient incomplète (ne nous a pas été donné lors de la vente et malgré réclamation), Nous avons été obligé de demander verbalement les infos sur le véhicules au vendeur.

Le vendeur, nous a certifié que le véhicule était un model de 1999, une 7-8CV minimum, 1er main, non accidenté, sans le moindre problème,... Le véhicule devait subir une visite au garage, en plus du contrôle technique. Or le jour de la transaction financière (11/2006), le vendeur n'a remis que le certificat de transfert de carte grise (Aucun autre document obligatoire). Nous apprenons que la voiture a servi comme location en 1er main. (Chose que nous a caché le vendeur.)

Lorsque nous avons désiré réaliser un contrôle technique, ils nous ont informé que nous roulions illégalement (un certificat de transfert écrit en manuscrit n'apporte aucune preuve sur la propriété du véhicule). L'établissement OPEL (le directeur et le vendeur) nous a maintenu le contraire.

Aucun bon de commande, de livraison, certificat de vente - cession, certificat que le véhicule n'a pas subi de transformation, de non-gage, pas de carte grise, aucune facture d'entretien, contrôle de sécurité, ... Rien ne nous a été remis malgré nos réclamations verbales, fax, courrier RAR,... Au bout de deux mois, nous avons enfin obtenu notre carte grise (qui n'a pas été mis au bon nom) et une photocopie du contrôle technique (pas d'original).

En 11/2006, la concession a été payée intégralement 1500€uros en chèque car ils ont refusé le liquide. Et 5000€uros par banque-crédit. (D'ailleurs le vendeur m'a fait des magouilles, refourguer des assurances vies et autres... avec) Celui-ci ayant été payé intégralement le jour-même, il a exigé un chèque de caution de 6500€ ou 5000€ (j'ai un trou). J'apprends qu'il n'avait pas le droit ayant été payé par le crédit accepté.

J'apprends que ce véhicule a été systématiquement revendu chez ce concessionnaire (idem pour l'entretien), ils étaient donc parfaitement au courant concernant l'état du véhicule et le nombre de main.

Le directeur soutient son employé, celui-ci a refusé de revoir le prix du véhicule qui nous a été vendu dans les 6500€uros. Il déclare que le véhicule ne peut-être une 6ème main car il ne pourrait la vendre, et que c'est donc la préfecture qui ment.

Le véhicule détient divers anomalies que nous constatons progressivement (dont certaines graves). Malgré les réclamations, rien n'a été fait à ce jour.

J'ai remarqué que des pièces avaient été remplacées (phares...), et que certain parti de la carrosserie avait été démonté (aile droite mal aligné, peinture boulon éclaté...)

Je suppose suite à un accident.

Merci par avance pour vos conseils.

Par **nicomando**, le **21/05/2007** à **08:25**

Bonjour

compte tenu de votre problème il va être difficile de le régler comme cela.

Votre problème relève du droit pénal. En effet si le concessionnaire vous cache des choses pour pouvoir vous vendre la voiture cela relève de l'escroquerie.

Cependant le concessionnaire qui s'oppose aux éléments de la sous préfecture semble montrer qu'il n'a pas l'intention de changer d'avis. Le seul conseil que je pourrais vous donner c'est une action en justice. J'espère que les autre membre pourront vous donner plus de précision

Bon courage

Par **Camille**, le **21/05/2007** à **12:43**

Bonjour,

C'est surtout qu'il faudra un peu trier et éclaircir certains points avant d'envoyer un courrier ou d'aller voir un juge.

[quote="anonym32":3rerecsd]

Nous apprenons par la préfecture que ce véhicule est une 6ème à ce jour.

[/quote:3rerecsd]

Si ce n'est que verbal, il serait intéressant de disposer d'une trace écrite de ladite préfecture (qui a rarement l'habitude de mentir)(mais qui peut aussi se tromper).

[quote="anonym32":3rerecsd]

Ayant constaté que les fiches des véhicules (dénomination commercial exact et complète) étaient incomplète (ne nous a pas été donné lors de la vente et malgré réclamation), Nous

avons été obligé de demander verbalement les infos sur le véhicules au vendeur.

[/quote:3rerecsd]

De quelles fiches parlez-vous ?

[quote="anonym32":3rerecsd]

Le vendeur, nous a certifié que le véhicule était un model de 1999, une 7-8CV minimum, 1er main, non accidenté, sans le moindre problème,...

[/quote:3rerecsd]

Par écrit ? Traces écrites quelque part ?

[quote="anonym32":3rerecsd]

Or le jour de la transaction financière (11/2006), le vendeur n'a remis que le [b:3rerecsd]certificat de transfert[/b:3rerecsd] de carte grise (Aucun autre document obligatoire).

Lorsque nous avons désiré réaliser un contrôle technique, ils nous ont informé que nous roulions illégalement (un certificat de transfert écrit en manuscrit n'apporte aucune preuve sur la propriété du véhicule). L'établissement OPEL (le directeur et le vendeur) nous a maintenu le contraire.

[/quote:3rerecsd]

Kézako ? Et quand même une facture, non ? Et pas de CG provisoire ?

Si c'est la demande de mutation de la CG, ça ne vaut effectivement pas tripette, manuscrit ou pas.

[quote="anonym32":3rerecsd]

Nous apprenons que la voiture a servi comme location en 1er main. (Chose que nous a caché le vendeur.)

[/quote:3rerecsd]

Exact. Appris comment ? Trace écrite ?

[quote="anonym32":3rerecsd]

Aucun bon de commande, de livraison, certificat de vente - cession, certificat que le véhicule n'a pas subi de transformation, de non-gage, pas de carte grise, aucune facture d'entretien, contrôle de sécurité, ... Rien ne nous a été remis malgré nos réclamations verbales, fax, courrier RAR,... Au bout de deux mois, nous avons enfin obtenu notre carte grise (qui n'a pas été mis au bon nom) et une photocopie du contrôle technique (pas d'original).

[/quote:3rerecsd]

attendez, tout n'est pas forcément obligatoire.

Pour le CT, la photocopie n'est pas, à ma connaissance, interdite mais ce n'est en tout cas pas l'usage et on ne voit pas, pour le vendeur, l'intérêt d'en garder l'original.

Les factures d'entretien passées ne sont pas du tout obligatoires. Mais, c'est évidemment mieux d'en avoir au moins des copies.

De même que le certificat de "le véhicule n'a pas subi de transformation".

Que voulez-vous dire par "contrôles de sécurité" ?

[quote="anonym32":3rerecsd]

En 11/2006, la concession a été payée intégralement 1500€uros en chèque car ils ont refusé le liquide.

[/quote:3rerecsd]

Oui, tout à fait entre nous, ce n'est pas plus mal, mais le vendeur a dû "astucieusement" confondre les plafonds entre professionnels (de mémoire 1100€) et plafond de paiement par un

particulier (id. 3000€)...

[quote="anonym32":3rerecsd]

Et 5000€uros par banque-crédit. (D'ailleurs le vendeur m'a fait des magouilles, refourguer des assurances vies et autres... avec) Celui-ci ayant été payé intégralement le jour-même, il a exigé un chèque de caution de 6500€ ou 5000€ (j'ai un trou). J'apprends qu'il n'avait pas le droit ayant été payé par le crédit accepté.[/quote:3rerecsd]

Oui, mais avait-il déjà été payé par l'organisme de crédit à cette date ?

Et vous a-t-il bien rendu votre chèque de caution ?

[quote="anonym32":3rerecsd]

D'ailleurs le vendeur m'a fait des magouilles, refourguer des assurances vies et autres... avec)  
[/quote:3rerecsd]

C'est-à-dire ? Vous voulez parler des assurances classiques adossées à un crédit ou d'autres ?

Un contrat d'assurance-vie, ça ne se signe pas comme ça.

[quote="anonym32":3rerecsd]

J'apprends que ce véhicule a été systématiquement revendu chez ce concessionnaire (idem pour l'entretien), ils étaient donc parfaitement au courant concernant l'état du véhicule et le nombre de main.

[/quote:3rerecsd]

Là aussi, traces écrites ? (Manuel d'entretien, par exemple).

[quote="anonym32":3rerecsd]

Le véhicule détient divers anomalies que nous constatons progressivement (dont certaines graves). Malgré les réclamations, rien n'a été fait à ce jour.

J'ai remarqué que des pièces avaient été remplacées (phares...), et que certain parti de la carrosserie avait été démonté (aile droite mal aligné, peinture boulon éclaté...)

Je suppose suite à un accident.

[/quote:3rerecsd]

Pas forcément et pas forcément anormal que des pièces aient pu être changées suite à de la "tôle froissée" pour un véhicule qui a près de 10 ans. Quand on dit "accidenté", ça sous-entend "gravement", c'est-à-dire, accident ayant touché les structures avec passage au marbre éventuel.

Rappel quand même : un véhicule d'occasion n'est pas censé être un véhicule "comme neuf" ou "remis à l'état neuf".

Une fois tous ces éléments en main, vous pourrez aller voir :

Votre assureur si vous avez la garantie "assistance juridique" au moins pour quelques conseils  
Un avocat, par exemple, lors des consultations gratuites organisées par les préfectures ou les maisons de la justice.

Par **anonym32**, le **22/05/2007** à **02:38**

(Dénomination commercial exact et complète) qui ne l'était pas. C'est la fiche qui décrit le véhicule mis en vente. J'ai appris qu'il aurait du me donner cette feuille. (Je l'ai appris par la suite par juriste et 60 millions de consommateurs.) Voir premier message pour magazine de

60Millions.

Pas de trace écrite mais le bon de commande n'est pas signé suite aux tromperies, de plus le vendeur ne me l'a pas proposé le jour de l'achat. Il m'avait certifié avoir tout signé (Trasnfert carte grise + crédit). Le véhicule est immatriculé sous mon nom. Idem pour CG. Le véhicule a été intégralement payé. Je rembourse un crédit indépendant à la concession.

Pas de CG provisoire. Il m'a certifié que je pouvais rouler avec un transfert de carte grise écrit en manuscrit. C'est quand j'ai voulu faire une contre-visite que j'ai appris que cela ne valait rien. Je n'ai donc pas pu faire de contre-visite car pas de CT en main, ni de CG. C'est à partir de là que je me suis renseigné. Et fais des réclamations en Fax et lettre RAR (resté sans réponses)

J'ai appris par la préfecture que ce véhicule n'était pas une première main. Et que celui-ci a servi en première main en tant que véhicule de location.

Contrôle de sécurité vérifie tout les points du véhicule et est fournis avec le bon de commande. On m'indique par juriste et 60 millions de consommateurs que les papiers sont obligatoires pour la plus part. Certains comme facture ont été réclamé à ma demande. (Dont plusieurs recommandé en plus des autres litiges qui sont resté sans réponse.)

Oui, il venait d'être payé par l'organisme qui avait accepté – validé le crédit. Les diverses assurances payantes était fournis facultativement apparemment dans le contrat du crédit. Mais je n'ai jamais souhaité de tels services. (Sa sert a rien pour un véhicule de 8-9ans)

Manuel d'entretien, par exemple ? Oui, il n'ya que des tampons les concernant. Plus quelques anciens propriétaires que j'ai retrouvé.

Le vendeur - concessionnaire est obligé de ce renseigner sur la vie du véhicule - son historique. Dont si accidenté, il m'a garantie non accidenté. J'en doute.

J'ai déjà ouvert un dossier auprès de mon assurance. Il vienne de faire appel à un expert. Il mettra le véhicule sur le pont.

Merci par avance pour vos conseils.

Par **anonym32**, le 11/09/2007 à 03:28

up

Par **anonym32**, le 11/09/2007 à 03:28

up

Par **Camille**, le **12/09/2007** à **09:37**

Bonjour,

Ben oui, mais c'est quoi vos questions ?

[quote="anonym32":2epodfmx]

J'ai déjà ouvert un dossier auprès de mon assurance. Il vienne de faire appel à un expert. Il mettra le véhicule sur le pont.

[/quote:2epodfmx]

Résultat des courses ?

J'ai répondu en posant des questions et vous y avez répondu en ne faisant que reprendre ce que vous aviez déjà écrit ou que vous aviez lu ça dans 60 millions de consommateurs...

Donc, en bref, qu'en dit votre assistance juridique ?

Par **Camille**, le **12/09/2007** à **09:38**

Bonjour,

Ben oui, mais c'est quoi vos questions ?

[quote="anonym32":6xvpk2fq]

J'ai déjà ouvert un dossier auprès de mon assurance. Il vienne de faire appel à un expert. Il mettra le véhicule sur le pont.

[/quote:6xvpk2fq]

Résultat des courses ?

J'ai répondu en posant des questions et vous y avez répondu en ne faisant que reprendre ce que vous aviez déjà écrit ou que vous aviez lu ça dans 60 millions de consommateurs...

Donc, en bref, qu'en dit votre assistance juridique ?